

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Examen et vote  
des  
subventions  
aux  
associations  
2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 27
- représentés : 6
- absent : 0

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :

**26 mars 2024**

Date de l'affichage  
à la porte de la  
Mairie et publication  
sur le site internet :  
18/04/2024

Indiquer si le Conseil  
a décidé de se  
former en comité  
secret :  
Non

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

**Par procuration** : Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Adjoints, Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Monsieur Karim ABED (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Proposition est faite **d'EXAMINER** et **d'ATTRIBUER** les subventions aux associations conformément à l'état ci-dessous.

Les différentes subventions ayant été votées indépendamment les unes des autres, le conseil municipal, sous réserve de l'exclusion des membres n'ayant pas pris part au vote (colonne 2) et aux résultats des scrutins recensés pour chaque subvention dans le tableau ci-après (colonne 4), **ADOpte** les propositions du rapporteur.



## Subventions aux associations 2024

N°	Nom de l'association	Membres ne prenant pas part au vote	Proposition de vote du Conseil Municipal en 2024		Vote Conseil
			Fonct	Except	
1	ASA LOZERE			6 000 €	Unanimité
2	ASSOCIATION DES JUGES CONSULAIRES DE LOZERE		500 €		Unanimité
3	ASSOCIATION FRANCO TURQUE DE LOZERE		500 €		Unanimité
4	CLG 48 - CERCLE LOZERIEN DE GENEALOGIE		500 €		Unanimité
5	COMITE PERMANENT DES FETES DE LA VILLE DE MENDE	Régine BOURGADE, Vincent MARTIN, Christophe LACAS, Thierry JACQUES, Philippe TORRES, Francisco SILVANO, Michelle JACQUES	130 000 €		Unanimité
6	COSMA		35 006.33 €		Unanimité
7	COSMA - chèques vacances		6 440 €		Unanimité
8	COSMA - cinéma		1 000 €		Unanimité
9	LA GRANGE		900 €		Unanimité
10	LES SARMENTELLES (Forum des Vins)	Patricia ROUSSON	7 500 €		Unanimité
11	MENDE VOLTERRA	Régine BOURGADE, Vincent MARTIN, Alain COMBES, Patricia ROUSSON, Thierry JACQUES, Stéphanie MAURIN, Sonia NUNES VAZ, Emmanuelle SOULIER	6 000 €		Unanimité
12	MENDE WUNSIEDEL	Régine BOURGADE, Jean-François BERENGUEL, Vincent MARTIN, Sonia NUNES VAZ, Catherine THUIN, Philippe POUGET	2 500 €	1 500 €	Unanimité

13	OVA	Laurent SUAU, Régine BOURGADE, Jean François BERENGUEL, Françoise AMARGER-BRAJON, Vincent MARTIN, Aurélie MAILLOLS	25 000 €		19 voix pour et 7 voix contre
14	SAINT HUBERT		2 000 €		Unanimité
15	VIVRE A FONTANILLES	Thierry JACQUES, Régine BOURGADE	1 500 €		Unanimité
<b>Total 0 - Services Généraux</b>			<b>219 346,33 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	
16	APE DES TERRES BLEUES		500 €		Unanimité
17	APEL JEANNE D'ARC		500 €		Unanimité
18	APEL SAINT JOSEPH		500 €		Unanimité
19	ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL	Emmanuelle SOULILER	1 000 €		Unanimité
20	GDSA 48		500 €		Unanimité
21	LA CHOUETTE ECOLIERE - SOCIETE DU SOU		900 €		Unanimité
22	LA TASSE DE LAIT SOLELHONS		500 €		Unanimité
23	LA TASSE DE LAIT FONTANILLES		500 €		Unanimité
24	MOUSTIC CLUB LAIQUE		500 €		Unanimité
25	OC-BI LOZERE 48		100 €		Unanimité
<b>Total 2 - Enseignement - Formation</b>			<b>5 500,00 €</b>	<b>- €</b>	
26	48 FM MENDE	Aurélie MAILLOLS, Valérie TREMOLIERES, Nicolas TROTTOIN	400 €		Unanimité
27	ACA. INTERNAT. DE MUSIQUE ET DANSE LOZERE		900 €		Unanimité
28	ACRODANSE		1 700 €		Unanimité
29	ADOC		1 200 €		Unanimité
30	AMICALE DES COLLECTIONNEURS DU GEVAUDAN		400 €		Unanimité
31	AMIS DE LA MEDIATHEQUE	Jean-François BERENGUEL, Régine BOURGADE	1 500 €		Unanimité

32	CER Benjamin Bardy	Jean-François BERENGUEL	5 500 €		Unanimité
33	CHŒUR DE LOZERE		3 700 €		Unanimité
34	CHORALE SAINTE-CECILE		500 €		Unanimité
35	CINE CLUB		1 300 €		Unanimité
36	COMPAGNIE UN, DEUX, TROIS...SOLEILS!		1 200 €		Unanimité
37	CONTELICOT LOZERE		500 €		Unanimité
38	COUNTRY PASSION 48		600 €		Unanimité
39	Danses du Portugal	Francisco SILVANO	500 €		Unanimité
40	DERRIERE LE TABLEAU		500 €		Unanimité
41	ECOLE DE DANSE		4 500 €		Unanimité
42	GEVAUDAN PATCHWORK		600 €		Unanimité
43	GITARE EN GEVAUDAN		500 €		Unanimité
44	HARMONIE DE MENDE		4 000 €		Unanimité
45	JEUX DEMANDENT A JOUER		300 €		Unanimité
46	LABO'ART	Valérie TREMOLIERES	25 000 €		29 voix pour et 3 abstentions
47	LA COMPAGNIE DU LEZARD			3 000 €	Unanimité
48	LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE MENDE	Régine BOURGADE	600 €		Unanimité
49	LES AMIS DU MUSEE DU GEVAUDAN		1 000 €		Unanimité
50	LES AMIS DU PAÏS ET L'ESCOLO GABALO	Régine BOURGADE	1 400 €		Unanimité
51	LES HUSSARDS DE LA REPUBLIQUE		500 €		Unanimité
52	LES PETITES CRAPULES		4 000 €		Unanimité
53	L'OURS DE GRANIT		1 000 €		Unanimité
54	LOZART			800 €	Unanimité
55	MEND'ARTS		1 000 €		Unanimité

56	MENDE FESTIVAL PHOTO			6 000 €	Unanimité
57	PHOTO CLUB MENDOIS		2 500 €		Unanimité
58	POLE CLUB		600 €		Unanimité
59	ROCK FORT		1 000 €		Unanimité
60	SOC. DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LOZERE	Jean-François BERENGUEL	5 000 €		Unanimité
61	TOUT EN VRAC		400 €		Unanimité
62	VA COMME J'TE POUSSE		2 000 €		Unanimité
63	YAKADANSE		800 €		Unanimité
<b>Total 31 - Culture</b>			<b>77 100,00 €</b>	<b>9 800,00 €</b>	
64	AMICALE DES POLICIERS MUNICIPAUX		500 €		Unanimité
65	AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - AEP (La Source)		1 200 €		Unanimité
66	BRIDGE CLUB MENDOIS		900 €		Unanimité
67	ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE			900 €	Unanimité
68	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT LOZERE - FOL	Nicolas TROTTOUIN		6 000 €	28 voix pour et 4 abstentions
69	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE		500 €		Unanimité
<b>Total 33 - Jeunesse et Loisirs</b>			<b>3 100,00 €</b>	<b>6 900,00 €</b>	
70	FRANCE ALZHEIMER		1 000 €		Unanimité
71	JARDINS NATURE 48		400 €		Unanimité
72	LA MAIN TENDU 48		500 €		Unanimité
73	LES JEUNES POUSSENT		2 800 €		Unanimité

<b>Total 420 - Santé - Action sociale</b>			<b>4 700,00 €</b>	<b>- €</b>	
74	ARTISANS LAUZIERS COUVREURS		1 500 €		Unanimité
<b>Total 632 - Action Economique</b>			<b>1 500,00 €</b>	<b>- €</b>	

<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>311 246,33 €</b>	<b>24 200,00 €</b>	
----------------------	--	--	---------------------	--------------------	--

<b>BUDGET Transport</b>			<b>Fonct</b>	<b>Except</b>	
75	AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE	Jérémy BRINGER	2 000 €		Unanimité
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS Budget TRANSPORT</b>			<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)